

# COMMUNE DE MESLAND

## COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2021

**Présents (12)** : Mesdames BECKER Corinne, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GASNIER Richard, GIRARDI Patrick, GUERIN Pierre-Alain, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, ODONNAT Cédric

**Absents excusés (2)**: Mme DELATTAIGNANT Marion, M. MULTEAU Dimitri qui donne pouvoir à M. GUETTARD Philippe.

**Absent (1)** : Monsieur HELTZLE Jérôme

M. ODONNAT Cédric est désigné secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Suite à demande du maire, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 14/09/2021 est approuvé à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION « DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE 2022 » AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER**

*Délibération n° 32/2021 du 18/10/2021 publiée et transmise en Préfecture le 18/10/2021*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix POUR) :

- de solliciter une subvention maximale auprès du Conseil départemental au titre de la DSR41 2022 pour effectuer des travaux de voirie Route de Seillac pour un montant estimatif de 50 000 € HT à inscrire au budget 2022,
- de donner mandat à M. le Maire pour effectuer la démarche et signer tous documents afférents à cette affaire.

### **MODIFICATION BUDGÉTAIRE n°2**

*Délibération n° 33/2021 du 18/10/2021 publiée et transmise en Préfecture le 18/10/2021*

M. le Maire expose qu'en application de l'instruction budgétaire M14, il y a lieu d'amortir la subvention d'un montant de 5 448.00 € versée au SMBCisse en 2020 pour la réalisation de travaux de reméandrage de la rivière Petite Cisse.

L'amortissement d'une durée de 30 ans prend effet sur l'exercice 2021 pour se terminer en 2050. Le montant annuel à amortir est de 181.60 €.

M. le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la décision modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
2021 022 Dépenses imprévues	-181.60 €	040 28041512 Gpf de rattachement – bâtiments et installations	181.60 €
2021 042 6811 Dotation aux amortissements	181.60 €		
Total Dépenses	0.00 €	Total Recettes	181.60 €

Après délibération, à l'unanimité (13 voix POUR), le Conseil municipal valide la décision modificative n° 1 d'ordre budgétaire pour la part d'amortissement 2021 de la subvention 2020 versée au SMBCisse.

#### **AVENANT N°1 AU MARCHÉ LOT N°4 DE L'OPÉRATION « AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN PUBLIC ET D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE »**

*Délibération n° 34/2021 du 18/10/2021 publiée et transmise en Préfecture le 18/10/2021*

Suite à la réception des quantités réalisées, le décompte final fait apparaître la nécessité de produire un avenant de clôture au marché à prix unitaire cité en objet.

Montant initial : 94 073.00 € HT (112 887.60 € TTC).

Nouveau montant du marché : 97 055.84 € HT (116 467.01 € TTC).

Soit une augmentation de + 2 982.84 € HT (+ 3 579.41 € HT). M. le Maire propose d'accepter cette dépense supplémentaire sachant que l'abondement budgétaire de l'article 2113 permet d'en assurer le mandatement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix POUR) :

- d'accepter l'avenant n° 1 au marché lot n° 4 de l'entreprise SAS VEYER d'un montant de 2 982.84 € HT (3 576.41 € TTC),
- de donner mandat à M. le Maire pour signer cet avenant.

#### **CHANGEMENT DES LAMPADAIRES-BOULE**

Le Conseil municipal avait validé le principe de remplacement de 14 luminaires-boule d'éclairage public (Rue de la Perdrière, Parking de l'école et Rue des Rentes) par des mâts et lanterne de type Beauregard similaires à ceux installés Route d'Onzain. Un premier devis d'un montant de 13 951.00 € HT a permis de solliciter et obtenir une subvention auprès de la Préfecture. Les prises lumineuses pour branchement de guirlandes de Noël n'ayant pas été prévues, un second devis a été demandé. Il se chiffre à 17 605.00 € HT. Le conseil municipal donne son accord pour que le maire l'approuve.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Relais Free Mobile :**

Une Déclaration de travaux a été déposée par la société Free pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile 3G-4G au lieu-dit La Bretonnière. Des pièces complémentaires ont été demandées à Free par le maire pour instruire le dossier : des photos-montages de vues lointaines et la tenue d'une réunion d'information en mairie en présence de membres du collectif d'opposants. Le projet étant conforme au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le demandeur Free Mobile ayant apporté les éléments complémentaires demandés, le maire a pris le 7/10/2021 un arrêté de non opposition à la Déclaration Préalable de travaux.

### **Congé donné par le preneur du bail commercial du bar-restaurant Le Saint-Vincent :**

Le maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu par acte d'huissier en date du 30 septembre 2021 congé du preneur commercial des locaux commerciaux occupés au 4 rue de la Poste à Mesland pour le 30 mars 2022.

### **Compte-rendu Commission Tourisme d'Agglopolys**

Cédric Odonnat rend compte de la dernière réunion de commission à laquelle il a assisté.